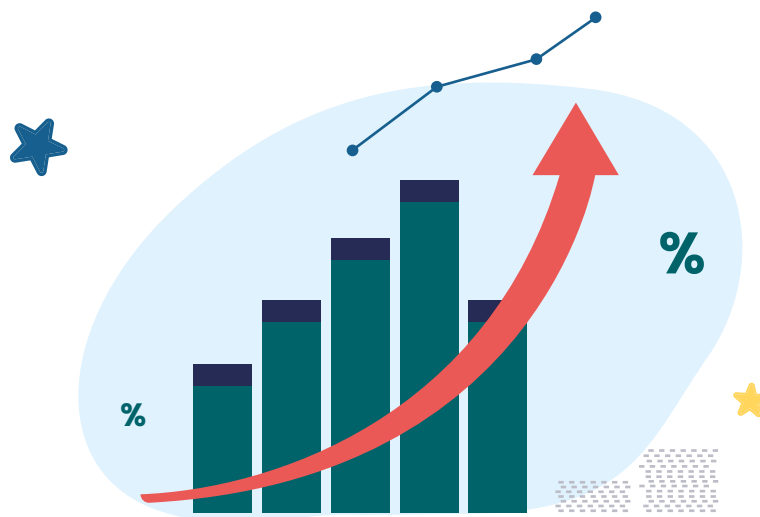




STATISTIQUES

Statistiques 2021

ÉDITORIAL

Nous espérons que vous avez passé un bel été et que vous n'avez pas trop souffert des vagues de chaleur estivales.

Dans ce deuxième CHIS Bull' de l'année, nous vous présentons et commentons les statistiques des dépenses de l'année 2021 : démographie, évolution et composition de nos dépenses, Fonds CHIS etc...



MESSAGE UNIQA

Auxiliaires médicaux

Nous avons subi une forte augmentation des dépenses en 2021, augmentation attendue après une forte baisse des dépenses en 2020. Rien d'alarmant mais nous devons rester vigilants afin de contenir nos dépenses. Le CHIS étant fondé sur les principes de mutualité et de solidarité entre ses Membres, c'est le rôle de chacun d'entre nous de permettre à notre Régime d'assurance maladie de perdurer... en bonne santé. Comment faire ? Par exemple en choisissant des prestataires agréés par le CHIS dans le cas d'une opération planifiée.

La parole sera également donnée à UNIQA qui vous expliquera la prise en charge par le Régime des traitements dispensés par les auxiliaires médicaux (ex. infirmier(e), physiothérapeute, ostéopathe, etc.).



INFORMATION

Nouveau Règlement

Les auxiliaires médicaux recouvrent un vaste champ de prestations et leur prise en charge occasionne des questions fréquentes : de quels auxiliaires parle-t-on exactement ? Lesquels sont pris en charge et lesquels ne le sont pas ? Comment sont-ils remboursés et à quoi faut-il faire attention ? Vous trouverez dans ce numéro des réponses qui vous seront certainement utiles.

Très bonne lecture et surtout, prenez soin de vous et de vos proches !

CARMELO SAITTA

Conseiller Stratégique du Directeur Général pour l'assurance maladie, Président du CHIS Board

Depuis plusieurs années, le CHIS Bull' examine les statistiques sur l'évolution des remboursements des frais de santé (HS) et des prestations dépendance (LTC) au cours de l'année précédente.

Les deux dernières années (2020 et 2021) ont été marquées par la pandémie liée au COVID-19. Dans ce numéro, comme annoncé précédemment, nous faisons non seulement un suivi de l'impact de cette crise sanitaire sur le CHIS, mais nous allons nous pencher aussi sur les dépenses de santé et plus particulièrement sur les dépenses liées aux soins ambulatoires ou à l'hospitalisation.



DÉMOGRAPHIE

En 2021, la démographie des assurés du CHIS continue sa baisse des effectifs amorcée en 2018. Comme l'année précédente, l'effectif des pensionnés continue la décroissance constatée depuis 2012, mais celle-ci est moins forte que l'année 2020. Néanmoins, nous constatons une hausse de 1,20% des membres obligatoires et de leur dépendants en 2021. Si nous considérons uniquement les membres principaux obligatoires, qui sont les titulaires, les boursiers et les étudiants, la hausse s'élève à 2,73%. L'effectif des membres volontaires et de leurs dépendants continue sa baisse entamée en 2017, date à partir de laquelle aucune nouvelle affiliation volontaire au CHIS de membres du personnel associés (MPA) n'est possible.

IMPACT DÉMOGRAPHIQUE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LA POPULATION DU CHIS

Lors de notre dernier numéro sur les statistiques, il nous était impossible de déterminer le nombre de décès imputables directement à la pandémie de COVID-19 car nous ne disposions pas d'information sur les causes des décès. C'est toujours le cas, mais nous pouvons affirmer que cette pandémie a eu un impact sur la population du CHIS.

En 2020, nous avons constaté une surmortalité dans la tranche d'âge des 65 ans et plus, alors qu'il n'y a eu que peu d'impact chez les moins de 65 ans.

En 2021, même si la mortalité est en baisse chez les plus de 65 ans, celle-ci est toujours plus élevée que les années précédentes en raison notamment de la poursuite de la pandémie de COVID-19 avec 142 décès (contre 130 décès en 2019 avant la pandémie).

POPULATION ASSURÉE PAR CATÉGORIE AU DERNIER JOUR DE LA PÉRIODE

MEMBRES	31.12.2020		31.12.2021		VARIATION 2020-2021
Obligatoires et leurs dépendants	8 863	62,9%	8 969	64,9%	1,2%
Pensionnés et leurs dépendants	4 621	32,8%	4 546	32,9%	-1,6%
Post-obligatoires et leurs dépendants	203	1,4%	175	1,3%	-13,8%
Volontaires et leurs dépendants	167	1,2%	135	1,0%	-19,1%
Total	13 854	98%	13 825	100%	-0,2%

VARIATION DU NOMBRE DE DÉCÈS PAR TRANCHES D'ÂGES DES MEMBRES DU CHIS

TRANCHE D'ÂGE	NB DE DÉCÈS 2019	NB DE DÉCÈS 2020	NB DE DÉCÈS 2021	VARIATION 2019/2020	VARIATION 2019/2021
<20	0	0	0	-	-
20-64	5	2	3	-60,0%	-40,0%
>65	130	192	142	47,7%	9,2%
Total décès	135	194	145	43,7%	7,4%



REMBOURSEMENTS DES FRAIS DE SANTÉ (HIS): EN AUGMENTATION

TOTAL DES DÉPENSES EN 2021 : **84'471'515 CHF**

Souvenez-vous, l'année 2020, fortement impactée par la pandémie de COVID-19 voyait une baisse spectaculaire des dépenses de santé de -9,33% par rapport à 2019. Qu'en est-il pour l'année 2021 ? Même si 2021 reste encore marquée par la pandémie et le renoncement aux soins de santé, on note une reprise progressive des dépenses qui se rapprochent du niveau de l'année 2018, comme vous pouvez le voir sur le tableau à droite.

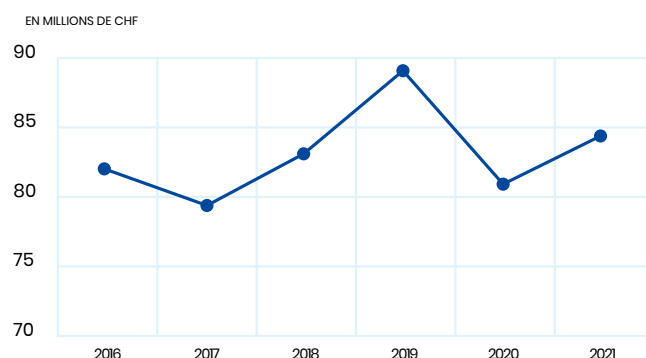
Le total des frais médicaux remboursés en 2021 augmente de 4,7% par rapport à 2020, soit environ une hausse de 4 Millions de CHF, mais reste inférieur aux dépenses de 2019 (-4,5 Millions de CHF).

Pour pouvoir comparer l'évolution de la situation nous prendrons non seulement l'année 2020, mais aussi l'année 2019 et ce en raison de l'année exceptionnelle que nous avons eue en 2020.

En terme de projection pour 2022, il est difficile de se prononcer. En effet, avec la reprise d'activité des prestataires médicaux et la nécessité pour les Membres de reprendre ou initier des soins non effectués en 2020 et 2021, une hausse significative des dépenses en 2022 est fortement possible. L'avenir nous le dira !

TOTAL DES FRAIS MÉDICAUX REMBOURSÉS

EVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ HIS 2016-2021



MONTANTS REMBOURSÉS ET MONTANTS MOYENS EN CHF PAR CATÉGORIE D'ASSURÉ

Membres	2019			2020			2021			Variation 2019-2020	Variation 2019-2021
	Sommes remboursées	%	Montant moyen par membre	Sommes remboursées	%	Montant moyen par membre	Sommes remboursées	%	Montant moyen par membre		
Obligatoires et leurs dépendants	26 576 856	29,9%	2 953	22 461 587	27,8%	2 534	26 171 700	31,0%	2 918	-14,2%	-1,2%
Pensionnés et leurs dépendants	60 568 977	68,1%	12 803	56 076 692	69,5%	12 135	56 671 870	67,1%	12 466	-5,2%	-2,6%
Volontaires et autres	1 825 536	2,1%	5 201	2 136 411	2,6%	5 774	1 627 945	1,9%	5 251	11,0%	1,0%
Total	88 971 369	100%		80 674 690	100%		84 471 515	100%			



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE SANTÉ EN 2021

Dépenses de santé en CHF	2019	2020	2021	Variation 2019-2021	Variation 2020-2021
Traitements hospitaliers	42 129 659	37 048 227	36 086 331	-14,3%	-2,6%
Hôpitaux publics	13 091 428	13 214 588	11 961 419	-8,6%	-9,5%
Hôpitaux privés approuvés	28 438 651	23 631 328	23 628 240	-16,9%	0,0%
Hôpitaux privés non-approuvés	559 580	201 261	496 231	-11,3%	146,6%
Coût d'hébergement membre de famille	0	1 050	441	-	-58,0%
Traitements ambulatoires	46 841 710	43 626 463	48 385 184	3,3%	10,9%
Consultations médicales	8 998 854	8 451 726	8 877 604	-1,3%	5,0%
Frais pharmaceutiques	6 343 208	6 179 279	6 721 795	6,0%	8,8%
Soins ambulatoires à l'hôpital	12 069 006	11 494 432	13 002 786	7,7%	13,1%
Imagerie médicale	852 339	794 255	908 966	6,6%	14,4%
Analyses médicales	2 109 073	2 087 254	2 552 071	21,0%	22,3%
LTC paramédical	2 675 534	2 588 026	2 421 342	-9,5%	-6,4%
Soins dentaires	6 097 224	5 107 732	6 026 956	-1,2%	18,0%
Optique	1 811 440	1 683 945	1 813 223	0,1%	7,7%
Autres prestations ambulatoires	1 703 418	1 449 044	1 637 657	-3,9%	13,0%
Coûts de transports	565 093	421 804	555 446	-1,7%	31,7%
Spa, cures, convalescence	398 920	445 344	327 293	-18,0%	-26,5%
Prévention	163 136	147 039	188 926	15,8%	28,5%
Auxiliaires médicaux dont	2 984 133	2 715 722	3 188 374	6,8%	17,4%
-Physiothérapeute, soins infirmiers	2 685 771	2 401 705	2 864 750	6,7%	19,3%
-Orthophoniste	125 810	158 225	160 351	27,5%	1,3%
-Psychothérapeute pour enfant	172 552	155 792	163 273	-5,4%	4,8%
Traitement de l'infertilité	70 332	60 861	162 745	131,4%	167,4%
Total	88 971 369	80 674 690	84 471 515	-5,1%	4,7%

SOINS HOSPITALIERS : EN BAISSÉ

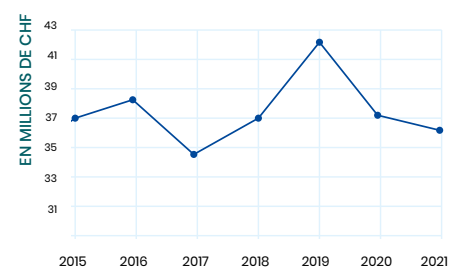
En 2021, nous notons une diminution des traitements hospitaliers, tout type d'établissement confondu de -3% par rapport à 2020. Lorsque l'on regarde de plus près, les établissements du secteur public voient leur activité diminuer de -9,5%, principalement à cause des activités liées au COVID-19, et au nombre de séjours planifiés qui ont été déplacés vers le secteur privé. Ce dernier n'a cependant pas retrouvé le niveau de 2019, car nombre de soins hospitaliers planifiés sont encore reportés.

Les hôpitaux privés non-approuvés accusent une hausse de 146,6% ! Il est important pour nous de vous rappeler l'importance de vous faire soigner dans un établissement agréé par le CHIS.

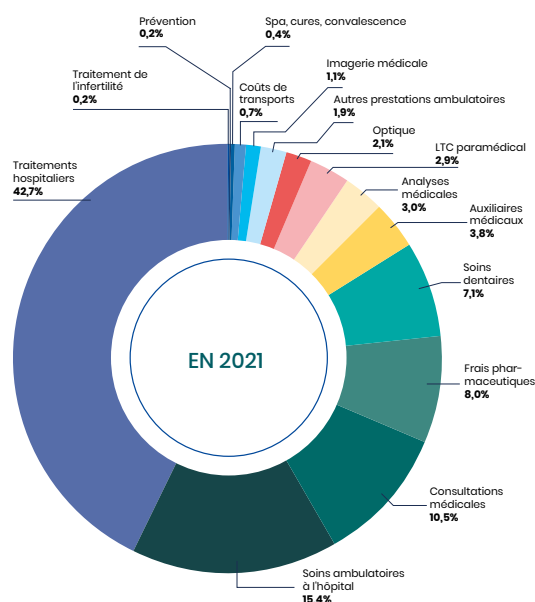
Non pas que la qualité des soins soit différente d'un autre établissement privé, mais plutôt dans une optique de maîtrise des coûts pour le Régime, et pour une meilleure prise en charge financière pour les Membres. En effet, pour les hospitalisations dans les établissements hospitaliers privés non-agrèés, le CHIS rembourse seulement 80% des frais et ce sans limite de frais à charge de l'assuré (FCA¹).

Pour rappel, le CHIS rembourse les hospitalisations en secteur public en division commune à 100%.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'HOSPITALISATION 2015-2021



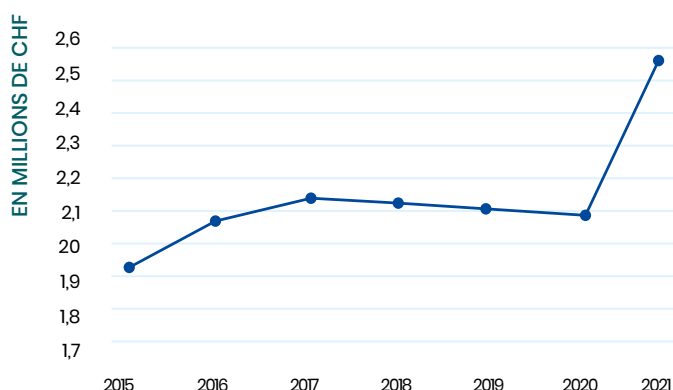
DÉPENSES DE SANTÉ EN 2021



SOINS AMBULATOIRES : EN HAUSSE

En raison de la reprise générale d'activité pour les soins ambulatoires, nous notons une hausse au dessus du niveau de 2020 (+10,9%) et 2019 (+3,3%). L'impact direct de la pandémie a eu pour conséquence une très forte hausse pour les analyses médicales (+22,3%). Cette dernière est principalement due au remboursement des tests de dépistage du virus que le CHIS a encouragé en modifiant les règles de remboursement. Les transports, les soins dentaires et la prévention voient aussi une hausse notable liée à la reprise.

EVOLUTION DES DÉPENSES D'ANALYSES MÉDICALES 2010-2021



PRESTATIONS DÉPENDANCE LONG TERM CARE (LTC) : EN LÉGÈRE HAUSSE

Liées à l'accroissement de la partie la plus âgée de la population dont elles évitent l'hospitalisation bien plus coûteuse, les allocations journalières augmentent de +3,9%. En 2020, les allocations journalières avaient diminué de -0,3% par rapport à 2019. Et c'est désormais un total de 970 personnes qui a été pris en charge par le LTC depuis sa création en 2001.

DEGRÉ DE DÉPENDANCE	2020		2021		VARIATION 2020-2021	
	NOMBRE DE PERSONNES AU 31.12.2020	ALLOCATIONS JOURNALIÈRES (CHF)	NOMBRE DE PERSONNES AU 31.12.2021	ALLOCATIONS JOURNALIÈRES (CHF)	NOMBRE DE PERSONNES	ALLOCATIONS JOURNALIÈRES (CHF)
FAIBLE	78	1 639 754	102	1 817 600	30,8%	10,8%
MOYENNE	104	3 084 924	111	3 080 660	6,7%	-0,1%
GRAVE	73	3 210 324	81	3 344 277	11,0%	4,2%
Total	255	7 935 002	294	8 242 536	15,3%	3,9%

RÉSULTATS FINANCIERS DU CHIS: AUGMENTATION DES DÉPENSES HIS EN 2021 COMME ATTENDU

S'agissant des recettes, l'année 2021 a vu une faible augmentation des cotisations qui s'explique surtout par la baisse des effectifs, le nombre des pensionnés et de leurs dépendants ayant diminué pour la quatrième année consécutive. Concernant les dépenses, cette année se caractérise par une forte augmentation de ces dernières par rapport à 2020. Elles retrouvent le niveau de 2018. On note une hausse sensible en 2021 des prestations LTC. Il en résulte une baisse du résultat (11,96 MCHF) par rapport à 2020 (15,8 MCHF) qui était une année de très forte diminution des dépenses.

FONDS CHIS : UNE BONNE PERFORMANCE POUR L'ANNÉE 2021

Les excédents (HIS et LTC) ont été, comme par le passé versés dans le fonds CHIS créé en 2008. En 2021, la performance des investissements du fonds CHIS a été bonne : +3,78 % comparée à une année 2020 en demi-teinte (+1,6%). Au 31 décembre 2021, le

fonds détenait 214 MCHF au titre du HIS et un peu plus de 106,4 MCHF pour le LTC (contre 196 MCHF pour le HIS et 101,6 MCHF pour le LTC en 2020). La valeur du fonds a donc progressé de 7,5% (+22,5 MCHF), soit 9% pour le HIS et 4,71% pour le LTC, et ce malgré la hausse des dépenses de santé. Rappelons ici que le fonds CHIS est maintenant confié à 5 gestionnaires qui gèrent 301,4 MCHF. Il s'agit pour eux de maximiser la rentabilité des capitaux engagés tout en maintenant une liquidité suffisante et en assurant une gestion prudente et diligente. Ils reportent régulièrement à notre dépositaire mais également directement au CERN lors de réunions semestrielles.

Ce fonds permet au CERN, comme assureur, de disposer de réserves suffisantes pour faire face à :

- ses engagements envers ses Membres ;
- assurer les remboursements des dépenses encourues mais non encore réclamées ;
- des risques catastrophiques (p. ex. en cas de pandémie) ;
- la hausse des dépenses de santé.

Mais le CHIS ne peut pas faire grand-chose sans ses Membres. Pour que notre Régime, notre assurance mutuelle, puisse continuer à contrôler la hausse des coûts, nous invitons chaque Membre à rester vigilant et à privilégier les prestataires agréés ayant signé des accords avec le CHIS.

Vous êtes en général guidés vers un établissement hospitalier par votre médecin traitant qui vous propose bien souvent d'aller au plus proche mais qui peut, et qui doit chercher une solution alternative parmi les établissements qui ont signé des accords. De la même façon, il faut également savoir que les spécialistes de la région sont généralement appointés dans plusieurs cliniques de Genève, et peuvent donc vous les proposer.

C'est ensemble que nous contribuerons à maîtriser les coûts.



NOUVEAU RÈGLEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE DU CERN

À compter du 1er septembre 2022.

La révision du Règlement du CHIS a été menée dans le cadre de l'introduction des programmes destinés aux nouveaux diplômés. Les changements concernent l'ajout des nouveaux diplômés en tant que nouvelle catégorie de membres du personnel employés ainsi que des modifications éditoriales mineures.





LA PAROLE À UNIQA

PRISE EN CHARGE DES TRAITEMENTS DISPENSÉS PAR LES AUXILIAIRES MÉDICAUX

La prise en charge des auxiliaires médicaux recouvre un vaste champ de prestations et occasionne des questions fréquentes. Vous trouverez ci-dessous la liste non exhaustive des auxiliaires médicaux les plus fréquemment remboursés, ouvrant droit à remboursement par notre Régime, pour la plupart des Membres, lorsqu'ils agissent sur ordonnance médicale.

- Infirmier/Infirmière
- Physiothérapeute/Ostéopathe/ Kinésithérapeute
- Ergothérapeute
- Sage-femme
- Logopédiste/Orthophoniste
- Diététicien/Diététicienne
- Orthoptiste
- Podologue/Pédicure médicale (sous conditions particulières)
- Psychologue

Dans tous les cas, le gestionnaire UNIQA est fondé à examiner l'efficacité des soins pour des prestations prolongées, avec l'expertise de ses médecins-conseil.

Dans des situations particulières et sur demande du Membre, il est possible de solliciter un dépassement exceptionnel du plafond de dépenses des auxiliaires médicaux¹. Le plafond des prestations d'auxiliaires médicaux est CHF 3.300.- de dépense annuelle.

Physiothérapeute / kinésithérapeute / infirmier(e)s / ergothérapeute / Logopédiste/orthophoniste / orthoptiste

Ces prestataires doivent être titulaires d'un diplôme d'état reconnu et habilités par l'autorité nationale compétente de l'État de leur pays d'exercice.

Le CHIS rembourse ces traitements, sur prescription médicale, quel que soit le pays dans lequel ils sont dispensés, selon des conditions similaires aux traitements dispensés en Suisse et en France.

Ostéopathe

Vos séances peuvent être couvertes par le CHIS si le prestataire est reconnu dans le pays de pratique :

- En Suisse, inscrit au Registre des professions de la santé – NAREG (nareg.ch)
- En France, enregistré auprès de l'ARS et disposant d'un numéro ADELI (annuaire.sante.fr)

Psychologue

Vos séances peuvent être couvertes par le CHIS si le traitement est prescrit par votre médecin et le prestataire est reconnu dans le pays de pratique :

- En Suisse, inscrit dans le Registre des professions de la psychologie (psyreg.admin.ch)
- En France, enregistré auprès de l'ARS et disposant d'un numéro ADELI (annuaire.sante.fr)

L'ordonnance doit indiquer soit une durée de traitement (de maximum un an) soit un nombre de séances précis. Le plafond annuel des traitements avec un/une psychologue est porté à CHF 25.000.- pour les enfants de moins de 18 ans.

Diététicien/Diététicienne

Vos séances peuvent être couvertes par le CHIS si le traitement est prescrit par votre médecin (prescription selon ASDD en Suisse), que la maladie figure dans la liste des maladies prises en charge² et que le prestataire est reconnu dans le pays de pratique :

- En Suisse, inscrit au Registre des professions de la santé – NAREG (nareg.ch)
- En France, enregistré auprès de l'ARS et disposant d'un numéro ADELI (annuaire.sante.fr)

Prise en charge des thérapies alternatives

Les thérapies alternatives connaissent un essor continu depuis plusieurs années, notamment en Suisse. Les cabinets ne cessent de se développer sur Genève et sa région, avec de multiples offres de soins.

La plupart des thérapies alternatives ne sont pas remboursées par l'assurance maladie, ni en Suisse ni en France. Pour ce motif, le CHIS ne les rembourse pas non plus. Afin d'éviter une déconvenue sur un refus de remboursement, nous vous rendons attentifs de bien vérifier avec UNIQA même si le/la thérapeute dit être pris en charge par l'assurance maladie.

En cas de doute, avant d'entreprendre un traitement, il est toujours recommandé de contacter UNIQA sur les conditions de prise en charge d'un(e) auxiliaire médical(e) qui ne figurerait pas sur la liste ci-dessus.

Votre équipe UNIQA



¹ Les Membres volontaires adhérents à la couverture réduite ou court terme, n'ont pas droit à remboursement des traitements auxiliaires.

² <http://cern.ch/go/h7zW>



GRIPPE SAISONNIÈRE

INFORMATION SUR LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE EN FRANCE ET EN SUISSE

En 2020 et 2021, l'équipe du CHIS, avec l'appui du Service médical du CERN a organisé pendant deux automnes consécutifs, des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière pour les Membres du CHIS. Ces campagnes de vaccination ont eu lieu dans un contexte exceptionnel de pandémie COVID-19 et de **pénurie de vaccins** contre la grippe afin que les Membres pensionnés et de famille¹ du CHIS, qui sont en dehors des systèmes de santé nationaux puissent avoir accès à cette prévention contre le virus de la grippe.

L'accessibilité aux vaccins de la grippe saisonnière n'étant plus problématique, le CHIS ne renouvellera pas l'opération en 2022. Les Membres qui le désirent peuvent se faire vacciner contre la grippe en pharmacie et chez le médecin.

En France et en Suisse, la période de vaccination contre la grippe commence généralement à partir de la mi-octobre jusqu'au début de la vague de grippe.

Pour information, en Suisse, la Journée nationale de vaccination contre la grippe est le vendredi 25 novembre 2022. Les personnes intéressées pourront se faire vacciner spontanément contre la grippe ce jour-là dans l'un des cabinets médicaux ou pharmacies de vaccination participants à l'opération².

En France, vous pourrez trouver des informations sur la campagne de vaccination contre la grippe 2022-2023 sur le site du Ministère de la santé et de la prévention³.

¹Membres de famille de plus de 18 ans

²<http://cern.ch/go/qx6m>

³<http://cern.ch/go/czg9>



CONTACT & LIENS UTILES

<https://chis.cern/>

Informations générales, procédures, formulaires, Règlement du CHIS et autres documents officiels

MyUNIQA.ch

Vos remboursements, décomptes périodiques, cartes et attestations d'assurance

Horaires des bureaux – UNIQA

CERN, Bâtiment principal (63/R-001)

Ouvert : du lundi au vendredi de 9 h à 13 h, et également le mardi et le jeudi de 14 h à 16 h

En ville : Avenue de la Praille 26, CH - 1227 Carouge

Ouvert : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

UNIQA est à votre disposition pour tout renseignement

Tél. : +41 (0)22 718 63 00 ou 72730 depuis le CERN

Courriel: uniqa@cern.ch

Une boîte aux lettres «UNIQA» pour déposer vos demandes de remboursement est à disposition à l'extérieur du site, dans le bâtiment 33-Réception des

SHIPID SERVICE

Toutes les questions concernant la Déclaration d'assurance maladie et de revenus professionnels du conjoint (SHIPID) ou vos cotisations complémentaires doivent être adressées à :

chis.shipid@cern.ch

IMPRESSUM

Éditeur : Carmelo Saitta,
Président du CHIS Board
CERN, 1211 Genève 23
<http://cern.ch/chis>